

RCS : NICE Code greffe : 0605

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NICE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 01347 Numéro SIREN : 820 221 430 Nom ou dénomination : 2A FRANCE INTERIM

Ce dépôt a été enregistré le 02/10/2019 sous le numéro de dépôt 11990

11990

2A FRANCE INTERIM

SAS au capital de 10 000 Euros

**Siège social 5 Rue Jean Jaurès
06 240 BEAUSOLEIL**

RCS NICE B 820 221 430

PROCES-VERBAL

de l'assemblée générale ordinaire annuelle

du 25 Septembre 2019

L'an 2019, le 25 septembre 10 heures, les actionnaires de la société, se sont réunis au siège de la société sur convocation du président.

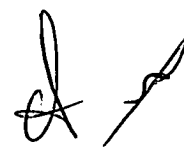
L'assemblée est présidée par : Mme Nathalie Brice

Madame la Présidente déclare alors que l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

Les associés peuvent prendre connaissance des documents déposés sur le bureau du président

- les pouvoirs des associés représentés par des mandataires ;
- le rapport de gestion relatif aux opérations de l'exercice écoulé ;
- Rapport spécial du *Gérant* sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, approbation de ces conventions.
- l'inventaire, le compte de résultat, le bilan, ainsi que l'annexe de l'exercice écoulé ;
- Le texte des résolutions proposées à l'approbation de l'assemblée.

Madame la Présidente indique que les documents requis par la loi ont été adressés aux associés quinze jours avant la date de la présente assemblée. L'assemblée lui donne acte de cette déclaration. Puis, le président rappelle que l'ordre du jour de la présente réunion est le suivant :



- examen des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
- quitus à la gérance ;
- approbation des charges non déductibles ;
- affectation des résultats de l'exercice ;
- conventions de l'article L. 223-19 du Code de commerce.
- questions diverses ;
- pouvoirs pour effectuer les formalités légales.

Il donne ensuite lecture du rapport de la gérance et ouvre les débats.

Un échange de vues intervient. Personne ne désirant plus prendre la parole, la présidente ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

Après lecture du rapport du président relatif à l'activité de la société et après avoir pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 décembre 2018, l'assemblée générale approuve lesdits documents tels qu'ils lui ont été présentés. Dès lors, quitus de sa gestion est donné au président pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter comme suit le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2018, s'élevant à 79 198, 70 euros :

- Au poste « **Autres Réserves** », soit **59 198, 70 euros** ;
- Aux titres des dividendes », soit **20 000, 00 euros**.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.



TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve les opérations intervenues au cours de l'exercice écoulé, telles qu'elles résultent du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Cette résolution mise aux voix est adoptée, étant observé que l'associé concerné par une convention n'a pas pris part au vote.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte de ce qu'aucune rémunération n'a été perçue par la présidente, au titre de l'exercice écoulé :

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve également qu'aucune dépense, visée par l'article 39-4 du Code général des impôts, n'est incluse dans les comptes 2018.

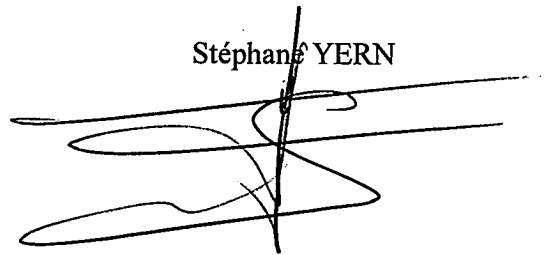
Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 11 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par la présidente et les associés présents.

Nathalie BRICE

A stylized, handwritten signature in black ink, appearing to be 'Nathalie Brice', with a long horizontal stroke extending to the right.

Stéphane YERN

A stylized, handwritten signature in black ink, appearing to be 'Stéphane Yern', with a long horizontal stroke extending to the right.

Désignation de l'entreprise **2A France Intérim SAS** Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise **5, rue Jean Jaurès - 06240 - BEAUSOLEIL**

SIRET

8	2	0	2	2	1	4	3	0	0	0	0	1	1
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Durée de l'exercice en nombre de mois *

1	2
---	---

 Durée de l'exercice précédent *

2	1
---	---

				Exercice N clos le	
				8 1 1 2 2 2 2 3	
ACTIF		Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles				
	{ Fonds commercial *	010	012		
	{ Autres *	014	016		
	Immobilisations corporelles *	028	030		
	Immobilisations financières * (1)	040	042		
	Total I (5)	044	048		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS				
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052		
	Marchandises *	060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		
	Créances (2)				
	{ Clients et comptes rattachés *	068	241417	070	241417
	{ Autres * (3)	072	30982	074	30982
	Valeurs mobilières de placement	080	082		
	Disponibilités	084	154776	086	154776
	Charges constatées d'avance *	092	094		
	Total II	096	427175	098	427175
	Total général (I + II)	110	427175	112	427175
PASSIF				Exercice N 1	NET
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120		10000
	Écarts de réévaluation		124		
	Réserve légale		126		1000
	Réserves réglementées *		130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131		132	25402
	Report à nouveau		134		
	Résultat de l'exercice		136		79199
	Provisions réglementées		140		
	Total I		142		115601
	Provisions pour risques et charges		Total II	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164		
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166		116148
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	39070	172	195426
	Produits constatés d'avance		174		
	Total III		176		311574
	Total général (I + II + III)		180		427175
RENVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise

2A France Intérim SAS

Néant ☐ *

A – RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

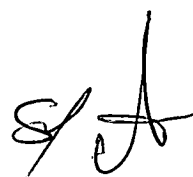
Exercice N clos le
3 1 1 2 0 1 8

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210		
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214		
		Services *		217		218	1015519	
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222		
	Production immobilisée *					224		
	Subventions d'exploitations reçues					226		
	Autres produits					230	125	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						332	1015644	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234		
	Variation de stocks (marchandises) *					236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240		
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)				242	102387	
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243		244	3171	
	Rémunérations du personnel *					250	657241	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	158591	
	Dotations aux amortissements *					254		
	Dotations aux provisions					256		
	Autres charges	{	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259			262	1
			dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260				
Total des charges d'exploitation (II)						264	921391	
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)						270	94253	
Produits financiers (III)		280		Charges financières (V)		294		
Produits exceptionnels (IV)						290		
Charges exceptionnelles (VI)	{	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347			300	90	
		dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348					
Impôt sur les bénéfices * (VII)						306	14963	
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)						310	79199	
B – RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	79199	314		
Rémunérations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles			318				
	Provisions non déductibles *			322				
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324		14963		
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cus d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM *	248		90	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		{	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999			
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997			
	Entreprises nouvelles (41. sexies)	986		ZFU-TE (44. octies et octies A)	987			
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		JIEI (44. sexies A)	989			
	ZRD (44. terdecies)	127		ZRR (44. quindécies)	138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991		Pôles de compétitivité hors CICE (art 44. undécies)	990			
	ZFA (44. quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344			
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sexdecies)				992			
	Droit divers							
	Créance due au report en arrière du déficit				346		23115	
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)				655			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfices col. 1 Déficit col. 2	352	71137	351	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356			
	Déficits antérieurs reportables *			dont imputés sur le résultat :			360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfices col. 1 Déficit col. 2	370	71137	372	

ANNEXE AU 31/12/2018

SAS 2A France INTERIM
5 Rue Jean Jaurès
06 240 Beausoleil

RCS NICE: B 820 221 430

A handwritten signature in black ink, consisting of stylized, cursive letters, likely representing the initials 'S/A'.

ANNEXE

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE *NEANT*

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE *NEANT*

REGLES ET METHODES COMPTABLES

(Code du commerce – article 9 et 11)

(Décret n° 83-1020 du 29/11/83 articles 7, 21, 24 début, 24-1°, 24-2°, 24-3°)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect du principe de prudence et d'indépendance des exercices et en présumant la continuité de l'exploitation.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement du CRC 99.03 du 29/04/99 relatif à la réécriture du plan comptable générale.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Produits à recevoir

(Décret n° 83-1020 du 29/11/83 article 23)

NEANT

Charges à payer

(Décret n° 83-1020 du 29/11/83 article 23)

NON SIGNIFICATIF

Charges et produits constatés d'avance

(Décret n° 83-1020 du 29/11/83 article 23)

NON SIGNIFICATIF